

CONDITIONS PARTICULIERES

DE FOURNITURE D'ELECTRICITE ET DE GAZ NATUREL POUR LES PROFESSIONNELS

Veuillez trouver ci-dessous votre contrat 1 de gaz naturel et/ou votre contrat 2 d'électricité.

Référence contrat 1 : _____

Référence contrat 2 : _____

VOTRE INTERLOCUTEUR COMMERCIAL

pour toute question sur la validation de votre contrat

Nom : Carine CEPI
Mail :
Tel :
Fax :

Service Relation Client

Mail : src.gaz-electricite@total.com

0 805 801 213 Service & appel gratuits - Fax : 01 41 97 83 81

CLIENT (siège social)

Raison sociale*	SOCIETE AGRICOLE DU DOMAINE DE GOUINE		
Forme juridique*	SAS		
N° SIRET du siège social*	375 720 067 00012	Code NAF*	
Adresse du siège social*	GOUINE		
CP*	13200	Ville*	ARLES
☐ M* ☒ Mme*	VOLCIE MOULIN		
Téléphone*	07 70 03 44 78		
Mail*	masdegouine@mail.com		
Centrale*			
N° adhérent*			

SI MANDATAIRE

Raison sociale*	
Forme juridique*	
N° SIRET du siège social*	Code NAF*
Adresse*	
CP*	Ville*
☐ M* ☐ Mme*	
Téléphone*	
Mail*	

N'oubliez pas d'indiquer votre adresse email, elle seule vous permet d'avoir accès à votre espace client en ligne



*Mentions Obligatoires

FACTURATION

Moyen de paiement :

Prélèvement

GAZ	Facturation mensuelle.	N° SIREN payeur :	375 720 067
ELECTRICITE	Rythme de facturation identique au rythme d'envoi de relève du GRD. Si le GRD est ENEDIS alors facturation mensuelle pour les C4/C3, bimestrielle pour les C5.	Destinataire de la facture :	Siège social
CONDITION DE PAIEMENT	Si facture émise avant le 10 du mois de facturation, paiement le 20, sinon paiement à 10 jours calendaires de la facture.	Si autre payeur ou destinataire, précisez l'(les) adresse(s) postale(s) et le(s) mail(s)...	

LIVRAISON GAZ NATUREL

Offre : PRIX FIXE SANS ENGAGEMENT DE CONSOMMATION	
Date de début de fourniture** (JJ/MM/AAAA) :	
Date de fin de fourniture** (JJ/MM/AAAA) :	
Durée contractuelle** (en mois) :	

LIVRAISON ELECTRICITE

Offre d'électricité	
Date de début de fourniture** (JJ/MM/AAAA) :	01/01/2022
Date de fin de fourniture** (JJ/MM/AAAA) :	31/12/2023
Durée contractuelle** (en mois) :	24 mois

** Si plusieurs sites, se référer aux Annexes Sites Multiples

Coordonnées du site livré si différent du siège social (à compléter si un seul site livré, sinon cf Annexe)

Nom de l'établissement livré : SOCIETE AGRICOLE DU DOMAINE DE GOUINE N° SIRET : 375 720 067 00012

Adresse : CAMERON - MAS DU CAMEROUN

CP : 13200

Ville : ARLES

CONDITIONS TARIFAIRES GAZ NATUREL

☐ 1 Point de Comptage (PDC), compléter les champs ci-dessous

☐ Plusieurs PDC (cf Annexes)

Consommation Annuelle de Référence (CAR) :	MWh	Les prix indiqués incluent les coûts de transports et de distribution : l'ATRT - Tarif d'Accès au Réseau de Transport l'ATRD - Tarif d'Accès au Réseau de Distribution	
Profil du Gestionnaire de Réseau et de Distribution (GRD) :		☐ Leurs modifications seront répercutées au client ☐ Leurs modifications ne seront pas répercutées au client	
Option Tarifaire de Distribution :		Le montant de la CTA est estimé, il est donné à titre indicatif.	
Cette offre ne comporte aucun engagement de consommation.			
N°PDC ou identifiant PCE	Prix des quantités consommées (€/MWh PCS)	Abonnement (€/mois)	CTA (€/mois)

Autre :

Autre :

Paraphe :



CONDITIONS TARIFAIRES ELECTRICITE

☒ 1 Point de Comptage (PDC), compléter les champs ci-dessous

☐ Plusieurs PDC (cf Annexes)

N°PDL du site livré : 30002580368237			FTA : C3 CU HTA5			
			Formule Tarifaire d'Acheminement			
Si Basse Tension > à 36 kVA C4		PS _{HPH} : kVA	PS _{HCH} : kVA	PS _{HPB} : kVA	PS _{HCB} : kVA	
Si Haute Tension-C3	PS _{pointe} : 10 kW	PS _{HPH} : 30 kW	PS _{HCH} : 30 kW	PS _{HPB} : 30 kW	PS _{HCB} : 30 kW	

En cas de changement de Puissance Souscrite, se référer à l'annexe "Changement de Puissance Souscrite à la souscription".

Éléments constitutifs du prix pour les Sites BT d'une PS supérieure à 36 kVA

ABONNEMENT (€/mois) :

	Part Fixe (€/mois)	Part Proportionnelle aux PS (€/mois)
CU		
LU		

PRIX PROPORTIONNEL (c€/kWh) :

	HPH	HCH	HPB	HCB
CU				
LU				

Éléments constitutifs du prix pour les Sites HTA 5 < à 250kW

ABONNEMENT (€/mois) :

	Part Fixe (€/mois)	Part Proportionnelle aux PS (€/mois)
CU	50	0,00
LU	50	0,00

PRIX PROPORTIONNEL (c€/kWh) :

	Pointe	HPH	HCH	HPB	HCB
CU	10,804	8,305	5,277	5,755	3,985
LU	10,804	8,305	5,277	5,755	3,985

Conformément à l'article 8.3 des Conditions Générales, le prix de chaque Site sera majoré du prix de la capacité en c€/kWh en répercussion des évolutions réglementaires et législatives suivant la Formule Tarifaire d'Acheminement :

FTA	C4 CU	C4 LU	HTA5 CU	HTA5 LU
Prix Capacité (c€/kWh)	0,411	0,411	0,395	0,395

Le prix de la capacité est susceptible d'évoluer au moins une fois par an sur la durée du contrat.

Le prix est fixe, y compris en cas de dépassement du plafond ARENH ou d'évolution du prix de l'ARENH. L'abonnement et le Prix proportionnel s'entendent hors coûts d'acheminement. Les charges liées à l'acheminement de l'électricité sont facturées selon le Tarif d'Utilisation du Réseau Public d'Electricité (TURPE) en vigueur au 1er jour de chaque mois de consommation, fixé par la CRE et publié au JO après validation par le Ministère en Charge de l'Economie et de l'Energie.

Option Électricité verte : Oui ☐ Non ☒

Autre :

> Des taxes s'ajoutent à ces éléments de prix, en application de la législation et/ou de la réglementation en vigueur.
 > Ces offres sont valables sous réserve de l'acceptation de votre dossier par l'Assureur Crédit de TOTAL DIRECT ENERGIE et de l'exactitude de vos données administratives et techniques confirmées par votre Gestionnaire de Réseau.

Date de fin de validité des offres d'électricité et/ou de gaz naturel :

ACCORD

En cas d'acceptation, le Client s'engage à envoyer une copie des présentes Conditions Particulières et du Mandat de prélèvement SEPA paraphés et signés par e-mail ou par fax à votre INTERLOCUTEUR COMMERCIAL (dont les coordonnées sont au recto du document, dans l'encadré en haut à droite). En cas d'exonération (TVA, TICGN, TCFE), renvoyer l'attestation le justifiant au Service Relation Client à l'adresse ou fax précisés au recto du document. Le Client déclare avoir eu connaissance de l'ensemble des informations précontractuelles conformément à la loi relative à la consommation du 17 mars 2014 n°2014-344 et s'engage à vérifier la date de fin du contrat qui le lie à son fournisseur actuel et les frais qui pourraient être facturés par celui-ci en cas de rupture anticipée de son contrat en cours. **Par la signature des présentes, le Client (et, le cas échéant, le mandataire) déclare avoir pris connaissance et approuvé l'ensemble des éléments listés ci-dessous et les accepte :**

Contrat 1 de Gaz Naturel:

- ☐ Annexes des Conditions Particulières
- ☐ Conditions Générales de Fourniture de Gaz Naturel et ses annexes (notamment les Conditions Standards de Livraison du Gestionnaire de Réseau de Distribution et l'annexe exercice du droit de rétractation)*
- ☐ Conditions d'utilisation Mon Espace*
- ☐ Mandat de prélèvement à compléter

Contrat 2 d'Electricité:

- ☐ Annexes des Conditions Particulières
- ☐ Conditions Générales de Fourniture d'Electricité et ses annexes (notamment la Synthèse des dispositions générales relatives à l'accès et l'utilisation du RPD Basse Tension et/ou Haute Tension pour les Clients en Contrat Unique et l'annexe exercice du droit de rétractation)*
- ☐ Conditions d'utilisation Mon Espace*
- ☐ Mandat de prélèvement à compléter

* Disponibles ici : <http://www.gaz-electricite.total.fr/conditions-generales-de-ventes>

Les présentes Conditions Particulières entrent en vigueur à compter de leur date de signature et prennent fin à la date de fin de livraison de l'électricité et du gaz.

Les représentants du Client et de TOTAL DIRECT ENERGIE certifient être dûment habilités à signer les présentes Conditions Particulières. Le signataire du contrat atteste que le Client, le(s) Site(s) livré(s) et le Mandataire agissent à des fins professionnelles ou non-professionnelles, au sens de l'article liminaire du code de la consommation.

TOTAL DIRECT ENERGIE

Date et signature obligatoires

Le : A :

Nom du représentant :

Titre du représentant :

Signature :

LE CLIENT, et le cas échéant, LE MANDATAIRE

Date et signature obligatoires

Le : A :

Nom du représentant :

Titre du représentant :

Signature :

Réservé à l'administration TOTAL DIRECT ENERGIE, veuillez ne rien inscrire.

Mandat de prélèvement SEPA

MANDAT CORE SEPA En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez TOTAL DIRECT ENERGIE ou tout mandataire qu'elle désignerait, à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de TOTAL DIRECT ENERGIE. Vous bénéficiez d'un droit à remboursement par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Toute demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte.

Identifiant du créancier : F R 0 3 Z Z Z 4 8 8 1 5 7

REFERENCE UNIQUE DU MANDAT

TYPE DE PAIEMENT : Paiement récurrent répétitif

TITRE

Raison Sociale : SOCIETE AGRICOLE DU DOMAINE DE GOUINE

Adresse : GOUINE

CP : 13200 Ville : ARLES

Pays : France

Nom(s) du signataire(s) :

VOLCIE MOULIN

CADRE RESERVE A TOTAL DIRECT ENERGIE

SIREN du payeur : 375 720 067

IBAN

BIC

Lieu :

Signature(s) :

Date :

Prière de renvoyer cet imprimé au créancier

Note : Vos droits concernant le mandat ci-dessus sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque

Zone réservée à l'usage exclusif du créancier FR/FR core

N'OUBLIEZ PAS :

- > de signer
- > de renvoyer le mandat de prélèvement SEPA par mail (src.gaz-electricite@total.com) en version scannée ou par fax (01 41 97 83 81), accompagné des Conditions Particulières.